



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 30 MARS 2011**

Le Conseil des Ministres s'est réuni en sa séance hebdomadaire ce jour mercredi 30 mars 2011 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, Chef de l'Etat.

Etaient inscrits à l'ordre du jour 2 projets de décret, 3 communications et des divers.

Au titre des décrets, le gouvernement a adopté le décret portant approbation du document de politique culturelle du Togo.

Ce texte qui confirme l'idée selon laquelle tout développement prend racine dans la culture, est le fruit d'un atelier qui a rassemblé du 25 au 29 août 2009, l'ensemble des acteurs de la culture avec l'appui de l'UNESCO.

Le monde connaît depuis plusieurs années de profondes transformations qui se succèdent à un rythme qui est plus que rapide, les progrès de la science et de la technologie ont modifié la place de l'homme dans le monde et la nature des relations sociales.

L'éducation et la culture dont la signification et la portée se sont considérablement élargies sont aujourd'hui plus qu'essentielles pour un développement de l'individu et de la société. Nous devons dans cette accélération de l'histoire, affirmer notre identité culturelle, redonner à l'homme sa place comme origine et finalité du développement, préserver et promouvoir notre héritage commun, sensibiliser et mobiliser nos concitoyens sur l'importance sociale de l'art et de la création intellectuelle, promouvoir la coopération entre les nations sur des bases

de respect mutuel, assurer et protéger les droits de l'homme et les libertés individuelles et collectives.

Telles sont les motivations de ce décret qui doit permettre à notre pays de redonner tout son sens à la culture et faire la place qu'ils méritent aux artistes dans leur diversité.

Le 2<sup>ème</sup> décret porte réorganisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS).

L'Institut National de la Jeunesse et des Sports, créé il y a plus d'une trentaine d'années a connu ces dernières années, comme l'ensemble de l'administration d'ailleurs, quelques difficultés. Mais pour répondre à la nouvelle vision du gouvernement en matière de sport, de jeunesse et de loisirs, il est apparu nécessaire de procéder à une réforme de cet institut, en renforçant son rôle dans la formation des cadres, en élargissant ses structures et en diversifiant ses programmes et domaines de formation.

Le gouvernement a adopté il y a quelques semaines une nouvelle politique de sport, il doit se donner les moyens tant sur le plan organisationnel, humain que matériel et financier de mettre en œuvre cette politique.

En ce qui concerne les communications, le Conseil des ministres a écouté une communication du Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise sur la réforme du sous-secteur de l'eau depuis l'adoption de la loi n° 2010-006 du 18 juin 2010 qui porte organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques dans l'esprit de la politique de décentralisation.

La communication a pour objet de faire le point de la mise en œuvre de cette réforme qui a prévu la création d'une société de patrimoine qui sera chargée de la programmation et de la réalisation des investissements dans le cadre d'un partenariat public-privé à côté d'une société délégataire que sera désormais la Togolaise des Eaux (TDE), société d'exploitation qui a pour mission de fournir le service public de production et de distribution de l'eau potable en assurant l'entretien et la réparation des installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

La 2<sup>ème</sup> communication a été présentée par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la création de l'Institut Supérieur de management et de développement par la transformation de l'Institut Universitaire de Gestion (IUT de Gestion) de l'université de Lomé.

Il s'agit dans le cadre de l'application du système LMD, de délivrer à travers une formation de qualité et diversifiée des Licences, des Masters et des Doctorats dans des conditions d'études optimales, former les étudiants selon les besoins réels des entreprises de l'administration publique des collectivités territoriales et autres partenaires de l'université.

L'IUT de gestion était déjà réputé pour la qualité de sa formation, il faudra trouver plus de moyens pour continuer à avoir des enseignants de qualité qui travaillent dans les meilleures conditions.

La 3<sup>ème</sup> communication a été présentée conjointement par les ministres de l'Administration Territoriale, de la Sécurité et de la Protection Civile et des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie.

Ils ont rendu compte au Conseil des ministres de la tenue le 25 mars 2011 d'un atelier qui a réuni les partis politiques, les organisations non gouvernementales, les syndicats et les associations de défense des droits de l'homme afin de recueillir leurs contributions pour l'amélioration du projet de loi adopté par le gouvernement le 02 mars 2011 sur les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique.

La tenue de cet atelier est la preuve de l'ouverture dont fait preuve le gouvernement dans tous les domaines et de sa disponibilité à accepter le débat démocratique dès lors qu'il est mené dans un esprit républicain, respectueux des institutions et des hommes et femmes qui incarnent l'Etat.

Cet atelier a mis en place un comité chargé de recueillir et de formaliser les contributions et observations.

L'ensemble des participants ont reconnu et réaffirmé l'intérêt pour le Togo de se doter d'une telle loi conformément à la constitution.

Dans les divers, le Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé a rendu compte au Conseil des Ministres de la mise en place de la commission de lutte contre la vie chère dans le cadre de l'opération vie chère et des premiers travaux de cette commission composée de tous les acteurs du secteur commercial, patronal, syndical et associatif. Cette commission est chargée entre autres de suivre régulièrement l'évolution des prix des produits et services de première nécessité d'alerter le gouvernement sur les dérapages persistants des prix de ces produits, de veiller, en concertation avec le comité national sur les produits pétroliers au fonctionnement du mécanisme d'ajustement automatique prévu dans le cadre de la maîtrise des prix dans ce secteur.

REPTOG/30/3/11/CM